

KIT REVENDEUR

Carte « PASSEPORT MONTAGNE »



Présenté par

La **F**édération **N**ationale pour le **D**éveloppement des **S**port et du
Tourisme en **M**ontagne

dite « **ANCEF** »



La carte « Passeport Montagne »



La carte « Passeport Montagne » est un service de l'ANCEF

Elle permet de pratiquer **les activités de plein air** (activités nordiques, activités aquatiques et activités estivales) **dans le monde entier** en toute tranquillité, en bénéficiant du meilleur **rapport qualité/prix**.

Le Passeport Montagne ce sont **des centaines de milliers d'assurés** depuis **plus de 30 ans**.

Venez nous rejoindre !



Pour quelles activités ?



Ski de fond / Ski alpin (y compris hors piste) / Ski de randonnée nordique ou alpine / Snowboard / Télémarch / Raquettes à neige / Biathlon / Chiens de traîneaux



Randonnée pédestre / Trail (y compris en compétition) / Vélo / Escalade / Via Ferrata / Planche à voile / Paddle / Surf / Sports en eaux vives...



Quelques exclusions:

Activités aériennes et mécaniques / Voile (pour les embarcations de plus de 5 m) / Bateaux à moteur / Saut au tremplin et saut à l'élastique / Bobsleigh / Chasse / Skeleton / Plongée sous marine à plus de 5 m / Hockey sur glace / Snow kite et kite surf / Utilisation d'armes à feu / Pratiques nécessitant une licence pour l'inscription aux épreuves d'une fédération / Pratiques exercées à titre professionnel



Pour qui et à quel prix ?



Pour qui ?

- ✓ **Les résidents français** sont couverts en France, et dans le monde entier pour des séjours temporaires ne dépassant pas un an.
- ✓ **Les résidents étrangers** sont couverts en France uniquement, dans le cadre d'un séjour temporaire.



Pour quel tarif ?

- ✓ CARTE PASSEPORT MONTAGNE **ADULTE** : 19,50 €
- ✓ CARTE PASSEPORT MONTAGNE **FAMILLE** : 39 €
- ✓ CARTE PASSEPORT MONTAGNE **JEUNE** : 11 €
- ✓ **Option complémentaire**: 10,50 €
- ✓ **CARTE JOURNALIERE** : 2,80 € / **OPTION COMPLEMENTAIRE** : 4,50 €



Pour combien de temps ?

- ✓ Pour une souscription **entre le 1er novembre 2020 et le 30 avril 2021**, la carte Passeport Montagne vous couvre jusqu'au **31 octobre 2021**
- ✓ Pour une souscription **entre le 1er mai 2021 et le 31 octobre 2021**, la carte Passeport Montagne vous couvre jusqu'au **30 avril 2022**



Pour quelles destinations ?

- ✓ **Le Passeport Montagne vous couvre dans le monde entier !**



Vos garanties



La carte Passeport Montagne inclut remboursement des soins, recherche et secours, rapatriement, responsabilité civile, protection juridique...

Les garanties de la carte de base

- **Assurance protection de la personne:** frais de recherche, de secours, d'évacuation, de premier transport et de rapatriement;
- **Assurance des frais engagés hors séjours:** forfait de remontées mécaniques ou d'accès aux pistes / Cours (de ski et autres) / Location de matériel nécessaire à l'activité (ski, VTT, etc...);
- **Assurance responsabilité civile:** les **conséquences pécuniaires** de votre responsabilité civile;
- **Protection juridique:** le recours contre l'auteur responsable de vos dommages / Votre défense devant les tribunaux.

Les garanties de l'option complémentaire

Vous pouvez souscrire l'option complémentaire pour le remboursement de vos frais de soins, en complément de vos régimes maladies et de prévoyance complémentaire, dans la limite des frais réels.



Partenariat Gagnant / gagnant



Devenez revendeur « Passeport Montagne »

- ✓ **Un produit au service de vos clients / adhérents;**
- ✓ **Une commission de 10 % sur chaque vente;**
- ✓ **Un service client du lundi au jeudi de 9h à 18h et vendredi de 9h à 17h**



Systemes de revente



2 systemes de revente à votre disposition

- ✓ **WEB --> Ne vous souciez pas de la gestion**
- ✓ **Informatique --> Gérez en 3 clics la vente des cartes
« Passeport Montagne »**



Processus web



Etape 1

- Signature de la convention annuelle

Etape 2

- Insertion de visuels animés (GIF) « **Passeport Montagne** » sur:
 - Votre site internet
 - Vos newsletters

Etape 3

- Création par l'ANCEF d'un code partenaire + adresse URL permettant le lien entre votre site web et le site web www.passeportmontagne.com

Etape 4

- Chaque client / adhérent achetant **la carte Passeport Montagne** est identifié comme étant votre client / adhérent

Etape 5

- 10 % de commission vous sont attribués pour chaque vente

Etape 6

- Tous les 6 mois, l'ensemble des commissions vous sont reversées et une facture vous est adressée



Processus informatique



Etape 1

- Signature de la convention annuelle

Etape 2

- Création d'un accès « partenaire » sur notre logiciel + formation au logiciel (téléphonique ou physique)

Etape 3

- Envoi du kit de communication: Dépliant / affiche A4

Etape 4

- Chaque client / adhérent achetant **la carte Passeport Montagne** est identifié comme étant votre client / adhérent

Etape 5

- 10 % de commission vous sont attribués pour chaque vente

Etape 6

- Tous les 6 mois, l'ensemble des commissions vous sont reversées et une facture vous est adressée



Contact



Fédération Nationale pour le Développement
des Sports et du Tourisme en Montagne
- dite « Ancef » -

Lucas Lévêque
Responsable de développement
Lucas.leveque@ancef.com

10 Avenue Général Champon
38000 Grenoble
04 76 87 81 47
www.ancef.com